

AMÉLIORER VOS PRATIQUES RH GRÂCE À DES **CONSEILS PERSONNALISÉS**

ACCOMPAGNEMENT RH, qu'est-ce que c'est ?

Un **accompagnement sur mesure** par un expert en ressources humaines. Cette prestation est cofinancée par l'État et Opco EP jusqu'à 100%.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 250 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Thématiques d'intervention

- ✓ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).
- ✓ Appui au recrutement et au développement de l'attractivité de l'entreprise.
- ✓ Intégration des salariés.
- ✓ Accompagnement à la transition numérique et écologique.
- ✓ Amélioration du dialogue social.
- ✓ Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise.
- ✓ Accompagnement des situations de variations conjoncturelles d'activité.
- ✓ Appui à la création ou à l'accompagnement d'un groupement d'employeurs.

3 Modalités

- ✓ De 3 à 5 jours selon l'effectif de l'entreprise.
- ✓ Dans les locaux de l'entreprise.

4 Avantages

Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et opérationnel, par un consultant spécialisé, pour répondre à vos besoins en matière de gestion des ressources humaines.

Après une phase de diagnostic de la situation de l'entreprise, le prestataire coconstruit avec vous un plan d'action opérationnel et propose des outils et solutions.

5 Financement

Cette prestation est cofinancée par la DREETS Centre-Val de Loire dans le cadre d'une convention ADEC «Actions de développement de l'emploi et des compétences». Elle varie entre :

- ✓ 100% pour les entreprises de moins de 50 salariés pour un accompagnement de 3 jours ;
- ✓ au moins 50% pour un accompagnement de 4 ou 5 jours ou pour les entreprises de 50 à 249 salariés.

→ Sous réserve et dans la limite des fonds disponibles.

6 Démarche



**Contactez votre
conseiller Opco EP :**

opcoep.fr/mon-conseiller